

Délibération n°21/01/2026-1

du mercredi 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 16 heures 25, le conseil d'administration, dûment convoqué le 9 janvier 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Mathieu GATINEAU, Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Kayané BIANCO, Pierre VASARELY, Florian GAITE
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Juliette NORMAND-BEORCHIA

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Compte rendu des décisions de la directrice dans le cadre de ses délégations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Vu la délibération n°20/11/2024-51 du 20 novembre 2024 relative aux délégations du conseil d'administration à la directrice

Il est porté à la connaissance des membres du conseil d'administration de l'école supérieure d'art, la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations accordées à la directrice par le conseil d'administration.

- Décision d'autorisation d'ester en justice

Désignation du cabinet Vulpi Avocats pour représenter et défendre les intérêts de l'ESAAix dans le cadre de la saisine du Tribunal administratif de Marseille par une étudiante d'une requête en annulation de la délibération du jury de DNA du 02/06/2025

Durée : jusqu'à l'audience (dans environ 18/24 mois)

Coût : 3 240€

- Convention entre l'ESAAix, M. XXX, Sylvie LARIDAN et Jean-François XUEREB

Médiation entre l'ESAAix et un agent de l'école

Durée : du 20 novembre 2025 au 20 février 2026

Coût ESAAix : forfait de 2 100€ + 240€/heure en cas de dépassement

- Contrat entre l'ESAAix et Hélène VILLEBASSE dite Hélène VILLOVITCH

Contrat de prestations de services dans le cadre des cours publics d'écriture

Durée : du 4 au 14 août 2025

Coût ESAAix : 83€ TTC / semaine ; soit 2 739€ par an

- Convention de partenariat entre l'ESAAix et l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles (ENSP)

Organisation du workshop « Paysages palimpsestes »

Durée : du 17 au 21 novembre 2025

Coût ESAAix : 400€ maximum de tirages photographiques effectués à l'ENSP

- Convention entre l'ESAAix et Azza BOUSSOFFARA

Prêt de matériel (Zoom H5 + carte SD + XLR + Casque + Micro)

Durée : du 18 décembre 2025 au 15 janvier 2026

Coût pour l'emprunteur : gratuit

- Contrat entre l'ESAAix et TOTAL ENERGIES

Contrat de fourniture de gaz pour l'espace d'hébergement « La Villa »

Durée : 2026-2027

Coût ESAAix estimé : 5 100€ TTC / an

- Convention entre l'ESAAix et Elodie ROUGEAUX

Post diplôme art et enseignement année universitaire 2025-2026

Durée : du 26 novembre 2025 au 30 juin 2026

Coût ESAAix (financement subvention Culture Pro) : 4 600€

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,
PREND acte des présentes conventions.

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY